



Corruption et marchés publics

Les marchés publics affectent tous les aspects de la vie des gens et représentent une part importante des budgets gouvernementaux. L'acquisition de bâtiments et de terrains par les administrations municipales et nationales, la construction de routes, la fourniture de services de santé et d'éducation ou la construction et l'exploitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement ne sont que quelques exemples des investissements publics qui impliquent les marchés publics. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a estimé la valeur des marchés publics dans le monde entier à 2 milliards de dollars par an.¹ Partout où de grandes quantités d'argent changent de main, le risque de corruption est élevé.

Les gens font souvent référence aux marchés publics comme une activité très complexe et technique. Mais cette hypothèse devrait être remise en cause. Tout le monde peut comprendre les raisons pour lesquelles il est important d'introduire des garanties contre la corruption dans les marchés publics. Tout le monde - des simples citoyens jusqu'aux responsables gouvernementaux de haut niveau - peut jouer un rôle pour assurer que l'argent des contribuables investi dans la passation des marchés publics produise des biens et des services de qualité, à un coût économique équitable pour tous. Le but de ce document est de sensibiliser et d'orienter les personnes intéressées par la promotion de plus de transparence et d'intégrité dans les marchés publics.

Table des matières

1. Comprendre la corruption dans les marchés publics
2. Le coût de la corruption dans les marchés publics
3. Risques de corruption et réponses
4. Systèmes d'approvisionnement efficaces et transparents

Définition des marchés publics

Les marchés publics, aussi connus sous le nom de contrats publics, désignent un processus à plusieurs étapes selon des procédures établies afin qu'une entité gouvernementale acquiert des biens et des services.²

Ils sont constitués de l'ensemble du cycle, depuis l'évaluation des besoins, en passant par la préparation de la documentation relative au marché public, l'attribution des contrats, la mise en œuvre et le décompte final d'un contrat rempli. Les marchés publics sont applicables à tout contrat gouvernemental pour des biens, des travaux ou des services, y compris les services de consultants.

Compte tenu des mesures et des outils pour prévenir la corruption, le terme marchés publics peut aussi être compris et appliqué à l'ensemble des processus impliqués dans la délivrance de licence et de permis, pour l'octroi des concessions et la conduite des privatisations.³

**Transparency International :
Plaidoyer pour l'intégrité dans les
marchés publics**

Au niveau international, TI contribue au travail engagé par les banques multilatérales de développement et les organisations multilatérales sur les règlements et les procédures d'achat.

TI fait partie du groupe consultatif pour le programme pilote de la Banque mondiale sur les systèmes nationaux. TI a également suivi la mise en œuvre des dispositions relatives aux marchés publics dans les accords internationaux (y compris la Déclaration de Paris et la Convention des Nations Unies contre la corruption).

Enfin, TI a publié des recommandations pour améliorer le système d'exclusion de l'Union européenne et a contribué à renforcer les pratiques anti-corruption dans les organismes de crédit à l'exportation.

1. Comprendre la corruption dans les marchés publics

Dans les cercles de la politique mondiale, l'importance de marchés publics libres de toute corruption n'est pas contestée. De nombreux bailleurs de fonds bilatéraux et toutes les organisations internationales - y compris l'OCDE, les banques multilatérales de développement, l'Organisation mondiale du commerce et l'Union européenne - ont souligné la nécessité d'accroître la transparence et de contrôler la corruption dans la passation des marchés publics. L'objectif ultime est d'assurer le meilleur emploi de l'argent des contribuables et une efficacité accrue de l'aide.

Au cours des dernières années, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et le programme d'action d'Accra⁴ ont à nouveau mis l'accent sur le renforcement des systèmes de marchés, au niveau des pays, afin d'optimiser l'impact de l'argent dépensé pour le développement. La communauté internationale et les pays en développement ont entrepris des réformes qui promeuvent l'intégrité comme l'un des principaux piliers d'un système de passation des marchés efficace.

Lorsque les faibles niveaux d'intégrité dans les marchés publics conduisent à la corruption, cela peut se caractériser par un certain nombre d'actions - depuis le versement de pots-de-vin, les paiements de facilitation et la collusion, jusqu'à la violation des règles de conflit d'intérêt, au truquage des offres et au trafic d'influence. Dans le cas des versements de pots-de-vin, la passation de marchés publics est perçue comme plus vulnérable à la corruption que d'autres secteurs du gouvernement, tels que la perception des impôts, le pouvoir judiciaire ou les services publics.⁵

Comme dans toute autre transaction corrompue, la corruption dans les marchés publics implique une série d'acteurs qui prennent des décisions en fonction de leurs propres intérêts plutôt que du bien public. Quelques-uns des acteurs les plus importants impliqués comprennent les fonctionnaires qui sont chargés des achats et de la gestion des contrats, les politiciens qui influencent les décisions au stade de la planification et de l'attribution des contrats et les soumissionnaires, fournisseurs, entrepreneurs et sous-traitants qui sont impliqués dans la compétition et la mise en œuvre de ces contrats. Les intermédiaires qui représentent les soumissionnaires, les partenaires de joint venture et les filiales des entreprises privées peuvent également jouer un rôle dans la corruption, sans oublier les banques, les centres financiers et les autres intermédiaires financiers qui facilitent la corruption en traitant les fonds acquis illégalement.⁶

2. Le coût de la corruption dans les marchés publics

Le coût de la corruption dans les marchés publics est difficile à mesurer quantitativement, s'il peut l'être, en raison de l'environnement clandestin dans laquelle elle se déroule. Cependant, compte tenu du volume des sommes dépensées sur les marchés publics, personne ne doute que la corruption dans les marchés ait un impact immense sur l'efficacité des investissements publics. Transparency International estime que les dommages causés par la corruption peuvent représenter en moyenne 10 à 25 pour cent - et dans le pire des cas jusqu'à 50 pour cent - de la valeur d'un contrat.⁷ Les enquêtes dans les pays suggèrent également un impact de cet ordre pour les entreprises privées, pour ce qui est de la corruption dans les marchés. Au Maroc, en dépit des réformes

positives du système de passation des marchés, les calculs récents par des experts de l'industrie suggèrent que la corruption coûte toujours au pays près de 5 pour cent de la valeur de chaque achat.⁸ Aux Philippines, les initiés ont considéré que ce coût peut atteindre jusqu'à 50 pour cent.⁹

Mais la corruption dans les marchés publics n'est-elle pas seulement une question d'argent : elle peut coûter des vies. Cela peut se produire lorsque l'exécution d'un contrat de construction est défectueuse et conduit à l'effondrement d'un bâtiment ou lorsque des médicaments de qualité inférieure ou contrefaits ne répondent pas aux besoins de santé des gens. Cela s'est passé et peut se produire tout à la fois dans les pays en développement et dans les pays développés. Par exemple, le grand nombre de décès à la suite des tremblements de terre dévastateurs en Chine (2008), à Haïti (2010), en Inde (2001) et en Turquie (1998) a été en partie imputé à la corruption dans la construction de bâtiments publics, y compris les écoles et les hôpitaux.¹⁰

3. Risques de corruption et réponses

Dans la plupart des systèmes, la passation des marchés publics suit un ensemble de règles et de procédures formelles établies, qui devraient toujours être transparentes et soumises à des contrôles efficaces. Un processus d'acquisition, qu'il soit compétitif ou non, peut être divisé en cinq étapes. Chacune est confrontée à des risques spécifiques de corruption, auxquels on peut répondre en suivant de bonnes pratiques d'acquisition.¹¹

Évaluation des besoins : Cette étape implique des décisions sur la portée, la viabilité économique et les impacts environnementaux et sociaux du projet, ainsi que sur l'allocation budgétaire correspondante. Les risques de corruption, à ce stade, sont liés à l'approbation de ce qui est inutile, de mauvaise qualité ou relève d'achats ou d'investissements surestimés. Ces actions visent à induire une demande pour favoriser une entreprise ou un individu et, dans certains cas, peuvent même être nuisibles à la société et / ou à l'environnement. Ces problèmes font souvent suite à des situations de conflits d'intérêt de la part des responsables du gouvernement impliqués dans le processus d'achat. Leurs décisions peuvent répondre à des engagements politiques antérieurs, refléter une influence indue de la part du secteur privé ou être fondées sur leur intention de quitter la fonction publique et d'entrer dans le secteur privé (phénomène du « pantouflage »).¹²

Les meilleures pratiques pour éviter ces risques consistent à favoriser un large accès à l'information - y compris aux études de faisabilité du projet qui couvrent toutes les phases du processus de décision - et à faciliter les discussions avec les parties prenantes au projet (en particulier avec les communautés concernées), en utilisant des audiences publiques ou d'autres mécanismes de consultation (voir l'encadré). Une autre bonne pratique consiste à assurer la transparence de la sélection des consultants chargés des études de faisabilité et à introduire des dispositions éthiques. De telles stipulations devraient contribuer à garantir que les consultants sélectionnés sont libres de tout conflit d'intérêts et sont indépendants des pressions politiques. Les mesures visant à promouvoir l'intégrité des consultants peuvent comprendre des codes de conduite professionnels (tels que ceux des ingénieurs, des comptables et des avocats) et prévoir l'inclusion de ces dispositions dans tout contrat signé.

Prévention de la corruption au moyen des audiences publiques en Argentine

En compagnie de plusieurs autorités municipales Poder Ciudadano (www.poderciudadano.org.ar), le chapitre national de TI en Argentine, a organisé des audiences publiques pour accroître la crédibilité et prévenir la corruption dans les marchés publics.

Lors de l'audience publique, l'autorité responsable convoque les citoyens, entreprises, experts et représentants de l'opposition ; présente les détails du projet et les dispositions relatives aux marchés et permet aux participants d'exprimer leurs objections et suggestions.

Ces recommandations doivent être prises en compte et incorporées le cas échéant dans le processus de passation du marché.

Surveiller les marchés avec les pactes d'intégrité

Développé par Transparency International, un pacte d'intégrité (PI) est un accord entre une agence gouvernementale et tous les soumissionnaires à un contrat (secteur public), où les droits et obligations réciproques sont établis de telle sorte que chacune des parties s'interdit de verser, offrir, demander ou accepter des pots-de-vin ; de s'entendre avec des concurrents pour obtenir le contrat ; ou de s'engager dans de tels abus dans la réalisation du contrat.

Des sanctions sont établies pour la violation d'un PI. Une caractéristique importante d'un PI est le rôle d'un agent surveillant externe indépendant, qui agit sous l'égide de la société civile pour assurer le respect des engagements pris par toutes les parties. Le PI a été particulièrement utile pour le suivi de grands projets d'infrastructure publique partout dans le monde.

Cet outil a été appliqué avec succès dans plus de 15 pays au cours des 10 dernières années, dans tous les secteurs et pour tous les types de contrats. Quelques exemples de la façon dont le PI a été utilisé incluent notamment le contrôle des contrats octroyés pour le nouvel aéroport de Schönefeld à Berlin, en Allemagne (projet de 2,4 Md €) ; près de 100 contrats d'une valeur d'environ 30 milliards de dollars dans différents secteurs au Mexique, les contrats du gouvernement local dans 20 districts en Indonésie, 60 contrats en Colombie et une série de contrats émis par 39 sociétés d'État en Inde.

Les enseignements tirés montrent que les PI peuvent renforcer la confiance des soumissionnaires et des citoyens dans des processus d'achat crédibles et 'propres', réduire les réclamations, économiser de l'argent sur les passations de marchés et aider à réaliser les contrats dans les temps et les limites budgétaires.

Préparation : Sur la base de l'examen du projet et du processus d'approbation, l'autorité contractante a la charge de développer des projets techniques spécifiques, de préparer un plan d'approvisionnement adéquat, de sélectionner la méthode de passation du marché appropriée prévue par la loi, de préparer les documents d'appel d'offres et d'annoncer l'appel d'offres. Les risques de corruption sont souvent liés à des solutions conçues par les consultants pour favoriser un soumissionnaire en particulier, à la production de documents d'appel d'offres biaisés ou comportant des spécifications techniques inexactes, au développement de critères d'attribution rendant la concurrence impossible et / ou à l'utilisation impropre des exceptions à l'ouverture d'appels d'offres compétitifs.

Sur la base des bonnes pratiques, les mesures préventives peuvent inclure, à ce stade, la nomination d'un personnel ayant des capacités techniques et des ressources suffisantes pour superviser le processus, la réalisation obligatoire par l'ensemble du personnel d'un registre des conflits d'intérêts;¹³ des procédures transparentes pour la sélection des consultants chargés de la conception afin d'assurer leur indépendance ; l'accès du public à l'information sur la conception finale, l'accès du public aux documents d'appel d'offres, un processus organisé pour recueillir les commentaires du public et un contrôle externe indépendant du processus par la société civile, notamment grâce à l'utilisation des pactes d'intégrité (voir l'encadré).

Choix de l'entrepreneur / du fournisseur et attribution du marché : Cette étape comprend les éclaircissements fournis aux soumissionnaires intéressés, la soumission et l'évaluation des offres, ainsi que l'attribution et la signature du contrat. Les risques de corruption les plus courants concernent l'échange d'informations confidentielles ou privilégiées avec un soumissionnaire pendant le processus afin de lui donner un avantage sur les autres soumissionnaires ; des candidatures biaisées ou retardées et des critères d'évaluation et d'attribution au profit d'un soumissionnaire en particulier ; la prévalence des conflits d'intérêts entre les membres de la commission d'attribution, le manque d'informations suffisantes sur la décision d'attribution (pour éviter les réclamations) ; et / ou la modifications des éléments de base de la proposition lors de la signature du contrat avec le soumissionnaire retenu.

Beaucoup de mesures peuvent être prises pour prévenir la corruption, à ce stade critique du processus d'achat, comme de s'assurer que tous les soumissionnaires reçoivent exactement la même information, y compris quelles soumissions ont été présentées et leur coût total ; l'organisation d'une évaluation des soumissions par un comité ayant les capacités techniques et lié par un code de conduite ; la remise d'une documentation complète, en temps opportun, aux candidats et au public en général concernant toutes les décisions prises au cours du processus de sélection, y compris la compilation d'un rapport global d'évaluation ; et la mise en place de mécanismes efficaces et indépendants pour les réclamations et les appels.

L'exécution du contrat : A ce stade, « l'entrepreneur » ou le « fournisseur » à qui a été attribué le contrat fournit les marchandises, effectue les travaux ou rend les services comme convenu, sous la supervision directe de l'autorité contractante ou d'un consultant sous-traitant. Les paiements sont versés après le processus de supervision. Les risques de corruption les plus fréquents comprennent le travail de mauvaise qualité ou défectueux ou l'omission par les

consultants et / ou des fonctionnaires de rapporter que les biens ou les services fournis ne sont pas conformes aux spécifications. D'autres risques sont la délivrance et l'approbation « d'ordres de modifications » injustifiés, qui modifient la portée des obligations de l'entrepreneur ou augmentent le coût du contrat et l'exigence par des agents de l'autorité contractante que des pots-de-vin soient payés pour réaliser les paiements à l'entrepreneur.

Les bonnes pratiques consistent à établir un système de contrôle efficace, y compris des visites inopinées sur le site du projet, en impliquant la société civile comme surveillant externe, si possible avec les bénéficiaires du projet et / ou les communautés locales. La participation de ces parties prenantes peut aider à vérifier s'il les clauses du contrat et du devis ont été respectées et à détecter et signaler des « signaux d'alerte » de corruption (voir l'encadré).¹⁴ Une autre mesure consiste à fixer un plafond pour la modification des contrats (c'est-à-dire 15 pour cent de la valeur du contrat), au-dessus duquel une autorisation supplémentaire sera nécessaire, par exemple de la part d'un comité d'évaluation. En outre, des règles strictes pour les paiements contractuels doivent être établies et énoncées dans un processus clair et agréé. Enfin, une information complète, opportune et accessible au public doit être fournie sur les décisions prises par l'autorité contractante pendant l'exécution du contrat.

La comptabilité et le paiement final : Une fois l'exécution du contrat terminée, la comptabilisation finale du contrat et le paiement sont effectués sous la responsabilité du personnel du gouvernement. Les principaux risques de corruption sont associés à l'acceptation de faux en écritures comptables ou d'une mauvaise allocation des coûts, à des facturations de biens et services frauduleuses ou en double, ou à une fausse attestation de réussite du projet.

Les bonnes pratiques consistent à s'assurer que les membres du personnel chargé de la comptabilisation finale du contrat n'ont été impliqués dans aucune des étapes précédentes. Il est suggéré d'impliquer des tiers dans la vérification des résultats finaux du projet. Il est également utile de procéder à des audits de performance, qui comparent les coûts estimatifs initiaux et les avantages avec la réalité, à la fin du projet. Des divergences majeures peuvent être des signes de corruption. Les raisons doivent être examinées et les gestionnaires doivent être tenus pour responsables. Enfin, les rapports de vérification, tout à la fois des résultats financiers et des performances, doivent être rendus publics.

4. Systèmes d'achat efficaces et transparents

La vision moderne de la passation des marchés a évolué et ne la considère plus comme une simple procédure de base pour la dépense de fonds publics.¹⁵ Le volume d'argent dépensé dans le cadre des marchés et l'impact qu'ils ont sur le développement exige que les achats soient considérés comme une partie essentielle de tout programme gouvernemental. Ces derniers doivent être renforcés en tant que partie du système public de gestion financière du pays et de la chaîne de prestation de services.

Le processus de passation d'un marché, tel que décrit dans la section précédente, nécessite un environnement porteur pour se développer de manière efficace et transparente. Ces conditions sont incarnées par l'ensemble du système d'achat de chaque pays. Un système d'achat bien structuré doit suivre des principes d'économie et d'efficacité, afin qu'en termes de dépenses publiques, on en ait « pour son argent » ; la compétitivité, qui permet de garantir

Au-delà du pacte d'intégrité : approches novatrices par les chapitres nationaux de TI

Les chapitres nationaux de TI ont consenti des efforts de contrôle des marchés qui ont quelque peu différé de la méthode employée par les pactes d'intégrité.

En Serbie et au Pakistan, par exemple, les chapitres nationaux ont utilisé leurs propres activités de surveillance et de rapport sur les projets d'achat pour attirer l'attention des médias et déclencher des réclamations du public.

Les chapitres nationaux de Géorgie, du Guatemala et de Serbie se sont appuyés sur les renseignements publics d'achat, mis à disposition par voie électronique ou par les actes pour la liberté de l'information, pour surveiller les marchés. D'autres chapitres nationaux ont opté pour la mise en place d'observatoires des marchés de travaux publics par la société civile (La République Dominicaine et le Salvador), ou encore ont assuré un contrôle sur les comités d'attribution des marchés (le Kenya).

Ces efforts n'ont pas été sans difficultés. Un accès à l'information rapide et fiable est souvent le principal obstacle rencontré dans ce travail. Un autre obstacle a été de s'assurer à l'avance de la volonté des pouvoirs publics de fournir les informations et de suivre les recommandations résultant de/des l'effort(s) de surveillance.

Corruption et marchés publics

Utiliser les médias pour mobiliser les citoyens concernant les marchés

Une plus grande ouverture dans la sélection des contrats et le processus d'appel d'offres peut créer un important changement concernant la perception du public et la participation des citoyens aux décisions d'achat.

En Bolivie, comme cela a été souligné dans le Rapport mondial sur la corruption de TI 2009, les contrats de sous-traitance des entreprises publiques à des entreprises privées ont été faits en direct à la télévision, les offres étant décachetées en public pour que tous puissent voir.¹⁶

Depuis 2007, la radio a été utilisée comme moyen au Ghana pour diffuser des audiences publiques sur les rapports d'audit. Ces rapports ont été produits sur les processus de passation des marchés publics qui ont échoué à se conformer aux lois et procédures nationales existantes.¹⁷

Fournir des informations transparentes : L'Initiative CoST

L'initiative de transparence du secteur de la construction (CoST) est une initiative impliquant de multiples parties prenantes destinée à assurer l'accès à l'information dans les projets de construction du secteur public. L'objectif est d'apporter plus de transparence et de responsabilité et, finalement, de réduire la mauvaise gestion, le gaspillage et la corruption.

CoST implique les gouvernements, le secteur privé et la société civile et a été testé sur une période de deux ans dans sept pays : Éthiopie, Malawi, Philippines, Tanzanie, Royaume-Uni, Vietnam et Zambie.

CoST prévoit la divulgation d'informations relatives au coût et à la qualité des projets de construction publics financés par le gouvernement, pendant les phases de préparation et de construction.

Pour plus d'informations sur CoST, voir : www.constructiontransparency.org

l'égalité des chances à tous les fournisseurs éligibles (et donc le vrai coût des résultats de la compétitivité) et *la transparence*, qui permet de garantir un contrôle public et l'égalité d'accès à l'information.

Selon ces principes, plusieurs éléments sont nécessaires pour le fonctionnement efficace d'un système de passation de marchés.

Cadre juridique et application des réglementations : Pour qu'un système de marchés réduise la corruption de façon significative, l'état de droit est essentiel.¹⁸ Les dispositions des conventions internationales de lutte contre la corruption, comme la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC), les accords régionaux et la Convention OCDE anti-corruption,¹⁹ avec d'autres lignes directrices internationales fondées sur les meilleures pratiques,²⁰ fixent les paramètres généraux pour façonner la législation nationale sur les marchés publics.

La législation et la mise en œuvre des réglementations doivent couvrir l'ensemble des achats effectués par différents organismes utilisant des fonds publics. Ceux-ci doivent déterminer des méthodes de passation des marchés acceptables - favoriser des appels d'offres publics ouverts, comme meilleure option pour tous les contrats dépassant un certain seuil ; établir des règles pour la publicité, la soumission, la réception et l'ouverture des offres garantissant aux participants un traitement égal et des conditions minimum de temps pour préparer leurs offres ; et exiger que les règles de participation, de spécifications techniques, d'évaluation et les critères d'attribution soient clairs, impartiaux et établis à l'avance. Les règles et règlements doivent également prévoir des mécanismes de réclamation et d'appel efficaces.

Structures institutionnelles : Le système de passation des marchés publics doit être correctement mis au point en collaboration avec les structures publiques de gestion financière du pays afin que la planification du budget national et les processus de décaissement soutiennent l'efficacité des opérations d'achat. De même, le système de passation des marchés doit être géré de manière efficace afin que les responsabilités politiques et réglementaires, le conseil aux autorités contractantes, le traitement de l'information sur les achats et les statistiques et la supervision des performances soient effectivement réalisés.²¹ La mise en place d'outils, tels que les appels d'offres électroniques, contribue à l'efficacité et à la transparence du système.

Accès à l'information : Des systèmes de données doivent être en place pour la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations sur les processus d'achat, y compris en ce qui concerne les décisions prises et l'argent dépensé. La décentralisation de la passation des marchés ne devrait pas être une excuse pour la mauvaise gestion de ces informations, notamment en ce qui concerne les statistiques. Les technologies utilisées devraient faciliter l'accès d'un large public à une transparence et une responsabilisation accrues. Les informations techniques doivent être présentées d'une manière simplifiée afin d'être accessibles à la société civile et au grand public (voir encadré). L'information qui est classée comme « confidentielle » et « non disponible » doit être définie de manière aussi restrictive que possible.


Développement des capacités : Le système doit veiller à ce que les différents acteurs impliqués dans les processus de passation des marchés soient bien équipés pour remplir leur rôle. Cela requiert la professionnalisation des fonctionnaires du gouvernement (en particulier ceux intervenant au niveau local) et des entreprises impliquées dans les marchés, au moyen d'une formation active, du partage des informations et des conseils. L'objectif doit être qu'ils puissent interagir efficacement sur le marché de l'approvisionnement, sans contraintes majeures qui pourraient limiter la participation du secteur privé.

Le développement des capacités de la société civile est aussi important afin qu'elle puisse participer à l'amélioration des processus d'achat et au plaidoyer pour le renforcement des systèmes de passation des marchés publics. L'accès à l'information publique est essentiel mais le développement des capacités de la société civile, avec des ressources suffisantes, en est le complément indispensable. Compte tenu de la valeur importante des contrats et des nombreux processus d'achat dans un même pays, la formation et le partage de savoir-faire avec les communautés sont essentiels si l'on prévoit qu'elles soient engagées, conscientes et efficaces.

Les systèmes de contrôle et d'audit : Les processus internes et externes de contrôle et d'audit constituent un moyen de dissuasion fondamental de la corruption dans les marchés publics. Ils doivent assurer un bon suivi, de sorte qu'il n'y ait pas d'impunité quand une mauvaise gestion est découverte. Des pénalités pour fraude et corruption doivent être clairement établies et appliquées.


Mécanisme d'appel : Il doit y avoir une instance de recours efficace ou une autorité qui traite les réclamations et qui ait à la fois l'expertise des achats et des capacités suffisantes pour appliquer des mesures correctives. Ce corps doit être indépendant des organismes en charge de la réglementation, des opérations de passation des marchés publics, de l'audit et du contrôle.


Les mesures anti-corruption : Un système d'achat qui est efficace pour décourager la corruption doit être soutenu par des mécanismes qui peuvent prévenir, détecter et sanctionner la corruption (voir encadré). La législation criminelle doit inclure des dispositions sur la fraude, la corruption, la collusion et les conflits d'intérêts. Des mécanismes d'application efficaces doivent être mis en place, y compris l'exclusion.²² Les sanctions servent ultimement à la fois à punir les actes répréhensibles et à produire un effet dissuasif sur les contrevenants futurs.


Sur le plan préventif, la plupart des stratégies décrites précédemment comme « meilleures pratiques » peuvent être utilisées pour lutter contre la corruption avant qu'elle n'apparaisse. En général, la participation de la société civile en tant que tierce partie, pour surveiller les marchés ou pour soutenir la réforme des marchés, est une ressource puissante. L'utilisation accrue des processus d'e-procurement peut aider dans ce domaine. Enfin, si des problèmes surviennent, des mécanismes sont nécessaires pour faciliter le signalement des actes de corruption, comme par exemple protéger les donneurs d'alerte. 


Plaidoyer pour la réforme

Les chapitres nationaux de TI ont utilisé leur expérience et les connaissances qu'ils ont acquises à partir du suivi des achats et de leurs recherches pour défendre, sur la base de preuves, des réformes juridiques et procédurales.

 Ils ont aidé à façonner les lois concernant les marchés publics au Pakistan, en Serbie, au Nicaragua et en Indonésie.

 En Arménie, certaines des recommandations du chapitre national ont été incluses dans la Stratégie nationale pour la réforme des marchés publics (avril 2009).

 En Allemagne, Le chapitre national a préconisé le renforcement et l'utilisation de système d'exclusion du pays.

 En Bulgarie, la recherche sur les risques de corruption, qui ont été identifiés à travers un échantillon des processus d'approvisionnement finalisés, a été utilisé pour plaider en faveur de la réforme des marchés.

Corruption et marchés publics

Ce document de travail a été réalisé par Marcela Rozo, le Chef du programme pour les contractants publics au Secrétariat de TI. Craig Fagan et Mark Ortiz ont contribué à sa rédaction.

Nous tenons à remercier les personnes suivantes pour l'examen du document par des pairs : Kirsten Ejlskov Jensen (consultant), Jessica Ludwig-Maarof (Banque asiatique de développement) et Juanita Olaya (Basel Institute).

TI reconnaît également la contribution de Sofia Azimova (TI Ukraine), Varuzhan Hochtanyan (TI Arménie), Christian Humborg (TI Allemagne), Chandu Krishnan (TI au Royaume-Uni), David Mwangangi (TI Kenya), Michael Wiehen (TI Conseiller sénior) et Heni Yulianto (TI Indonésie).

Pour en apprendre davantage sur les efforts de TI pour lutter contre la corruption, visitez : www.transparency.org/global_priorities/public_contracting.

Pour plus d'informations sur ce document de travail et d'autres dans la série, veuillez contacter Craig Fagan au Secrétariat de TI : plres@transparency.org

**TRANSPARENCY
INTERNATIONAL**

Téléphone

+49-30-343820 -0

Télécopieur

+49-30-347039 -12

Secrétariat international

Alt-Moabit 96

10559 Berlin

Allemagne

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

Références:

- ¹OCDE, 'La taille des marchés publics' (Paris, France : OCDE, 2008). www.oecd.org/dataoecd/59/51/41100930.pdf. Ce montant correspond à des marchés publics gouvernementaux potentiellement contestables, c'est-à-dire dans lesquels 'des prix compétitifs existent, la concurrence est réelle et effective ou encore il existe une concurrence potentielle en raison de l'existence de faibles barrières à l'entrée sur le marché'. Voir aussi : www.pwc.co.uk/eng/issues/choice_commissioning_and_contestability.html.
- ²Transparency International, 'Le Guide de l'anti-corruption en langage clair' (Berlin, Allemagne : TI, juillet 2009). www.transparency.org/publications/publications/other/plain_language_guide.
- ³Transparency International, 'Manuel : Juguler la corruption dans les marchés publics' (Berlin, Allemagne : TI, 2006). www.transparency.org/publications/publications/other/procurement_handbook.
- ⁴Voir : www.oecd.org/document/18/0,3343,en_2649_3236398_35401554_1_1_1_1_1_00.html.
- ⁵OCDE, 'Le gouvernement d'un coup d'œil 2009', en ligne. <http://dx.doi.org/10.1787/724227300453>.
- ⁶Pour plus d'informations, voir : www.transparency.ch/financialcentre/.
- ⁷Transparency International, 'Manuel : Juguler la corruption dans les marchés publics' (Berlin, Allemagne : TI, 2006). www.transparency.org/publications/publications/other/procurement_handbook.
- ⁸'Nettoyage au sein du gouvernement', Observateur de l'OCDE. N° 275, Novembre 2009. www.oecdobserver.org/fullstory.php/aid/3109/Cleaning_up_government.html.
- ⁹'La moitié des coûts d'approvisionnement attribués à la corruption', *Perspectives d'affaires* 27 octobre 2010. www.malaya.com.ph/10272010/busi3.html.
- ¹⁰Rowan Callick et Zhang Yufei, 'La corruption est accusée de la hausse des décès en Chine', *The Australian - L'Australien*, 15 mai 2008, www.news.com.au/corruption-blamed-as-toll-rises/story-e6frfkp9-1111116341503 Schmidt Benno, 'L'insuffisance des infrastructures à Haïti aggrave le lourd bilan des décès', *World Focus*, 14 janvier 2010. <http://worldfocus.org/blog/2010/01/14/haiti%E2%80%99s-poor-infrastructure-accelerates-heavy-death-toll/9256/>. Voir aussi : Monica Escaleras, Nejat Anbarci et Charles A. Register, 'La corruption du secteur public et les grands tremblements de terre : une interaction potentiellement mortelle', *Public Choice - Choix public* - (2007) 132:209-230. <http://spot.colorado.edu/~mertens/4999/earthquakes.pdf>.
- ¹¹Cette section est en grande partie basée sur le contenu de Transparency International (2006), op.cit. Principes d'intégrité dans les marchés publics, OCDE (2009). Voir : www.oecd.org/document/25/0,3343,en_2649_34135_42768665_1_1_1_1_00.html.
- ¹²Transparency International, 'Le Guide de l'anti-corruption en langage clair' (Berlin, Allemagne : Transparency International, 2009). www.transparency.org/publications/publications/other/plain_language_guide.
- ¹³un registre visant à garantir que les conflits d'intérêt ad hoc sont rendus transparents, afin que le processus décisionnel ne soit pas compromis. Voir 'Recommandations du Conseil sur les lignes directrices pour la gestion des conflits d'intérêts dans la fonction publique'. www.oecd.org/dataoecd/17/23/33967052.pdf.
- ¹⁴Les 'drapeaux rouges' sont des indicateurs de problèmes potentiels concernant l'échec de la gouvernance, la collusion ou la corruption dans les projets. Voir Charles Kenny et Musatova Maria, 'Drapeaux rouges de corruption dans les projets de la Banque mondiale : Une analyse des contrats d'infrastructure', document de travail sur les politiques de la Banque mondiale 5243, Mars 2010.
- ¹⁵Une large part de cette section est basée sur : OCDE, 'Méthodologie d'évaluation des systèmes nationaux d'achat', version 4 (Paris, France : OECD, 17 juillet 2006) : www.oecd.org/dataoecd/1/36/37130136.pdf.
- ¹⁶Nellis John, 'Où publics et privés se confondent: la privatisation et la corruption', dans le rapport de Transparency International Global Corruption 2009 (Cambridge, Royaume-Uni : Cambridge University Press and TI, 2009). www.transparency.org/content/download/46187/739801.
- ¹⁷Ghana: rapport pays', dans 'Rapport mondial sur la corruption 2009' de Transparency International (Cambridge, Royaume-Uni : Cambridge University Press and TI, 2009). www.transparency.org/content/download/46187/739801.
- ¹⁸La recherche de la Banque mondiale montre que les pays qui s'attaquent à la corruption et améliorent l'état de droit peuvent obtenir des résultats aussi importants que multiplier le revenu national par quatre sur le long terme et diminuer la mortalité infantile de 75 per cent. Voir <http://go.worldbank.org/4TGCU32GX0>.
- ¹⁹Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption des agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales. Pour plus d'informations sur les conventions de lutte contre la corruption, voir : www.transparency.org/global_priorities/international_conventions.
- ²⁰OCDE, 'Méthode d'évaluation des systèmes nationaux d'achat', Version 4 (Paris, France: OCDE, 17 juillet 2006) : www.oecd.org/dataoecd/1/36/37130136.pdf.
- ²¹Dans de nombreux pays, un organe spécifique a été créé pour assumer ces responsabilités. Même si elles ne détiennent pas une autorité distincte, ces fonctions doivent être attribuées et il convient de s'assurer qu'il y a une coordination appropriée des performances et de l'indépendance dans ce rôle régulateur.
- ²²Procédure dans laquelle les entreprises et les individus sont exclus de la participation aux processus d'achat, en raison d'un comportement contraire à l'éthique ou illégal. Récemment, un important accord d'exclusion a été signé entre les grandes banques multilatérales de développement.

© 2010 Transparency International. Tous droits réservés.

Transparency International (TI) est l'organisation de la société civile menant la lutte mondiale contre la corruption. Grâce à plus de 90 sections à travers le monde et à un secrétariat international à Berlin, Allemagne, TI sensibilise l'opinion sur les méfaits de la corruption et travaille avec des partenaires au sein du gouvernement, des entreprises et la société civile à développer et mettre en œuvre des mesures efficaces pour y faire face. Pour de plus amples renseignements, consultez : www.transparency.org

ISSN 1998-6408